

**Le conseil scientifique de l'Onema
Les conseils scientifiques des bassins français**

Le 20 janvier 2014

Pour la création d'une « Agence Française de l'EAU et la Biodiversité (Afeb) »

*Donner un contour cohérent à la future Agence de la biodiversité,
y accroître la lisibilité des problématiques de l'eau*

Une agence française pour la biodiversité (AFB) a été annoncée lors des conférences environnementales de 2012 et 2013. L'avant-projet de loi de création fait actuellement l'objet de consultation des instances concernées.

Conscient de la double nécessité de construire une ambition nationale pour la biodiversité et de conforter les acquis français sur la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques, le Conseil scientifique national de l'eau et des milieux aquatiques, en concertation avec tous les Conseils scientifiques de bassins, interpelle l'État, les députés et sénateurs, ainsi que l'ensemble de la société, sur les modalités de création éventuelle d'une Agence française pour la Biodiversité (AFB).

Nous, chercheurs, universitaires et représentants institutionnels, souhaitons rendre publiques nos inquiétudes et propositions afin d'améliorer la lisibilité nationale et internationale du projet et l'efficacité opérationnelle de la future Agence.

Nous nous réjouissons de la création d'une Agence nationale chargée de la biodiversité. Une telle structure est un pas important vers la construction de politiques nationales et internationales susceptibles de répondre efficacement aux enjeux de la biodiversité. Cependant, le périmètre de l'Agence tel qu'il est défini aujourd'hui manque de cohérence. La future Agence se doit, en effet, de mobiliser l'ensemble des forces vives traitant de la biodiversité, en regroupant les principaux organismes publics concernés à titre principal. Or, le projet actuel n'intègre pas l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que d'autres établissements fortement impliqués dans la gestion de la biodiversité. Ceci réduira inévitablement la crédibilité et la capacité d'intervention de la future Agence.

Si l'intégration de l'Agence des aires marines protégées, de l'établissement public Parcs nationaux de France et du groupement d'intérêt public Acteurs territoires espaces naturels apparaît légitime au sein de l'Agence, celle de l'Onema mérite une explication. En effet, les missions de l'Onema s'étendent bien au-delà de la seule préservation de la biodiversité aquatique ; elles concernent également la gestion quantitative de la ressource en eau, le bon état des masses d'eau, les technologies de traitement de pollutions chimiques ou encore la lutte contre les pollutions diffuses (nitrates, pesticides, micropolluants)... Ces enjeux sont très structurants de la politique environnementale de notre pays, comme le montrent les rapports de Michel Lesage et de Philippe Martin, celui de la mission inter ministérielle conduite par Anne-Marie Levraut, ainsi que la feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale. La France a besoin d'une politique de l'eau ambitieuse, portée par un dispositif institutionnel clair, efficace et lisible.

Le projet actuel de création de l'Agence pour la biodiversité prévoit de prendre en compte les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Cette composante « Eau » sera majoritaire dans la future Agence, notamment sur le plan budgétaire. Alors pourquoi fusionner les thématiques « Eau » et « Biodiversité » sous l'intitulé réducteur d'Agence pour la biodiversité ? Un tel nom ne rend lisible l'action publique sur aucun de ces deux domaines majeurs. Nous défendons l'idée qu'un intitulé à la hauteur de l'ambition de l'agence devrait être adopté, à savoir **Agence française de l'eau et de la biodiversité (Afeb)**. Le caractère essentiel des questions de gestion qualitative et quantitative des ressources en eau serait ainsi confirmé et clairement affiché.

Nos Conseils Scientifiques ne peuvent, sans alerter les décideurs, se résoudre à entériner une telle perte de lisibilité sur les problématiques de l'eau dans une future Agence qui absorberait l'Onema. Notre pays a besoin d'une structure crédible et puissante afin de contribuer valablement à la construction des politiques européennes et internationales de l'eau. Nous fêterons bientôt les 50 ans de la Loi de 1964 qui créa le modèle français d'une gestion de l'eau fondée sur la prise en compte des bassins hydrographiques, et transposé depuis au niveau européen. Il serait particulièrement étonnant de créer une AFB la même année, en mobilisant l'ensemble de l'Onema, tout en occultant explicitement la dimension « eau » dans le titre de la future Agence.

Nous demandons instamment l'élargissement du cercle des organismes actuellement pressentis pour abonder l'AFB à tous les organismes publics concernés, et l'affichage clair et net des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans la future Agence.

Les experts du Conseil scientifique de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) et des Conseils Scientifiques des bassins français

Contact :

Luc Abbadie, président du Conseil scientifique de l'Onema

Directeur de l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris

Tel : 01.44.32.37.00

abbadie@biologie.ens.fr